

Commencer à recevoir le revenu du Régime de rentes du Québec/de pensions du Canada

Il n'y a pas de réponse simple et universelle à la question du meilleur moment pour commencer à recevoir les prestations de retraite du Régime de rentes du Québec/de pensions du Canada (RRQ/RPC). L'un des facteurs clés est la longévité d'une personne. Pour vous aider à prendre cette décision, vous devriez disposer d'un plan d'action détaillé et documenté qui établit ce que vous souhaitez faire à la retraite. À titre de retraité, que désirez-vous faire? Pendant combien de temps? Quel est votre échéancier? Reconnaissez que la retraite de chacun est différente. Tenez compte des points suivants lorsque vous développez ou recommandez un plan d'action.

Demander des prestations de RRQ/RPC anticipées	Retarder les prestations de RRQ/RPC
Espérance de vie plus courte (antécédents personnels et familiaux)	Espérance de vie plus longue (antécédents personnels et familiaux)
Retraite avant 60 ans; par conséquent, aucune cotisation n'est faite entre le début de la retraite et le début des prestations du RRQ/RPC	Maintien du travail à temps plein après 60 ans
Intégration du régime de retraite de l'employeur aux sources gouvernementales de revenus à 65 ans	Optimisation des futures rentrées de fonds
Historique d'années de faibles revenus peu fréquentes	Historique d'années de faibles revenus ou d'absence de revenu fréquentes
Minimisation du risque de la récupération de la Sécurité de la vieillesse pour les investisseurs à revenu élevé	Revenu global ne plaçant pas le client dans la zone de risques de récupération de la Sécurité de la vieillesse
Minimisation des réductions sur les prestations fondées sur le revenu net particulièrement si le revenu global est faible. P. ex., le Supplément de revenu garanti, les crédits d'impôt pour l'âge, pour les dépenses médicales, pour personnes handicapées, etc.	
Seuil de rentabilité pour le RPC (2020) aux âges de 74 à 78 ans si l'argent est retiré entre 60 et 64 ans et que l'espérance de vie dépasse le seuil de rentabilité	Seuil de rentabilité pour le RPC (2020) aux âges de 74 à 78 ans si l'argent est retiré entre 60 et 64 ans et que l'espérance de vie dépasse le seuil de rentabilité
Besoin de plus de liquidités nettes	Optimisation des prestations indexées garanties s'il y a peu d'autres sources de revenu indexé garanti



Peter A. Wouters

Directeur, Planification fiscale et successorale et planification de la retraite, Gestion de patrimoine

Peter A. Wouters collabore avec des conseillers autonomes et d'autres professionnels pour sensibiliser les gens aux enjeux et aux préoccupations auxquels sont confrontés les particuliers bien nantis, les professionnels et les propriétaires d'entreprise. Il contribue à la recherche et à l'élaboration de solutions optimales pour les clients visant à améliorer leur bien-être financier tout en répondant à leurs souhaits et à leurs styles de vie particuliers. Il a donné plus d'un millier d'ateliers, de séminaires et de conseils techniques à travers le pays, tant aux conseillers qu'aux clients, sur les enjeux, les concepts et les stratégies liés à la fiscalité, à la planification successorale et à la planification du revenu de retraite. En tant que gérontologue financier enregistré, il consacre une bonne partie de son temps à sensibiliser des gens de toutes les professions qui travaillent avec les personnes âgées ou qui sont spécialisés dans les besoins, les attentes et les problèmes propres à ces personnes. Dans ces activités, la planification complète du style de vie tient une place importante.

L'équipe Ventes-Impôt-Planification successorale-Tarification-Produits (Services VIP+) apporte son soutien à l'interne et aux courtiers par l'entremise, notamment, de séminaires, de formations, d'illustrations sur des concepts avancés et de consultations techniques sur des cas spécifiques

Vous pouvez joindre Peter A. Wouters à peter.wouters@empire.ca.

Mise à jour : juin 2020

Commencer à recevoir le revenu du Régime de rentes du Québec/de pensions du Canada

Demander des prestations de RPC/RRQ anticipées	Retarder les prestations de RPC/RRQ
Tranches d'imposition actuelle inférieures par rapport à 65/70 ans	Tranches d'imposition actuelles supérieures par rapport à 65/70 ans
Besoin éventuel de sources de revenus plus souples afin de répondre aux objectifs de revenus et successoraux à long terme; par conséquent, utilisation d'un revenu actuel fixe	Commencer à 65 ans plutôt qu'à 60 ans procure plus d'argent en moyenne; aucun avantage réel de reporter à 70 ans
Chacun des conjoints obtient les prestations maximales	Peu d'avantages aux cotisations facultatives au RPC après 65 ans si la personne continue de travailler; cotisations obligatoires si la personne travaille au Québec
Besoin de liquidités supplémentaires pour financer la planification des imprévus (protection en cas de maladie grave et soins de longue durée)	Mise en place de plans de financement suffisants pour la protection en cas de maladie grave et de soins de longue durée
Optimisation du coût de renonciation (argent maintenant)	Optimisation des versements sur la durée de l'espérance de vie si elle est de 78 ans ou plus
Absence d'héritiers et désir de recevoir le meilleur revenu possible dès maintenant	Absence d'héritiers ou d'organismes de bienfaisance préférés; obtention du meilleur revenu possible plus tard
Désir de fonds pour une retraite anticipée, afin de profiter de la vie et de financer les besoins plus élevés de liquidités d'une retraite anticipée	Aucun besoin de liquidité supplémentaire maintenant; préoccupations quant aux besoins de liquidités supplémentaires éventuels
Valorisation de la possibilité de dépenser ou d'investir	
En l'absence de besoins de liquidités, peut laisser un meilleur héritage à la famille et aux organismes de bienfaisance préférés dans un placement accumulé ou par la constitution d'un legs (assurance)	Mise en place de plans de financement suffisants pour procurer un héritage à la famille et aux d'organismes de bienfaisance préférés
Placement des liquidités excédentaires dans un compte d'épargne libre d'impôt, un instrument d'épargne avantageux sur le plan fiscal ou un instrument qui génère un taux de rendement net respectable	
	Épargne retraite insuffisante à long terme, donc report aussi longtemps que possible. Possibilité de travailler plus longtemps

© 2020 par Peter A. Wouters

Placements Empire Vie Inc. est une filiale en propriété exclusive de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats de fonds distincts sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie). Placements Empire Vie Inc. est le gestionnaire de portefeuille des fonds distincts de l'Empire Vie.

Ce document reflète l'opinion de Placements Empire Vie Inc. à la date indiquée. L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. L'information obtenue auprès de sources tierces est jugée comme fiable, mais la société ne peut en garantir l'exactitude. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision. La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Placements Empire Vie Inc.

165, avenue University, 9^e étage, Toronto ON M5H 3B8

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

INV-2795-FR-06/20

